

EXPOSE DES MOTIFS ET PROJET DE DECRET
ratifiant la composition de la Commission de prospective pour la période 2022-2027

DÉSIGNATION DE LA COMMISSION DE PROSPECTIVE

1. PRESENTATION

La Commission de prospective est instituée par la Constitution vaudoise du 14 avril 2003, sous le nom d'« Organe de prospective ». Son art. 72 stipule « Dans le but de préparer l'avenir, le Conseil d'Etat s'appuie sur un organe de prospective ». Sa mission est de soutenir les autorités étatiques dans leur réflexion à long terme. Ses travaux, qu'elle transmet sous la forme d'un rapport, nourrissent le programme de législature suivant.

La Loi sur l'organisation du Conseil d'Etat (LOCE, art. 24b) prévoit que la composition de la Commission de prospective soit ratifiée par le Grand Conseil.

Une première proposition de composition de Commission a été soumise au Grand Conseil en 2024. Les principes de composition de la Commission y étaient identiques à l'exercice 2017-2022, avec une formalisation du Groupe d'accompagnement citoyen et de la Délégation scientifique qui avaient fait leurs preuves. Le 5 septembre 2025, une commission du Grand Conseil a examiné l'EMPD et a recommandé à l'unanimité l'entrée en matière sur l'objet tout en formulant deux vœux. A la séance du Grand Conseil du 21 janvier 2025, celui-ci a refusé l'entrée en matière sur ce projet de décret.

Ce nouvel exposé de motif vise à présenter une nouvelle composition de Commission de prospective pour la législature 2022-2027 tenant compte des remarques formulées par le Grand Conseil.

Le RCPro du 12 juin 2024 sera mis à jour conformément au présent EMPD une fois adopté par le Grand Conseil.

Mission de la Commission de prospective 2022-2027

La Commission a pour mission d'identifier les évolutions sociales, techniques, scientifiques, économiques, politiques, environnementales, culturelles et philosophiques notamment et d'en rendre compte aux autorités politiques, par l'intermédiaire d'un rapport transmis au Conseil d'Etat avant la fin de la législature en cours. Le rapport doit nourrir le programme de législature 2027-2032. A cette fin, le président ou la présidente de la Commission présente le rapport au Conseil d'Etat *in corpore* au début de la législature suivante.

Principes de composition de la Commission de prospective

La Commission de prospective proposée par le Conseil d'Etat est composée de 11 membres :

- 6 représentants académiques dont le rôle est d'apporter une expertise scientifique ainsi qu'une vision la plus large possible des enjeux qui attendent le canton à long terme.
 - 3 représentants avec une fonction dirigeante :
 - le recteur de l'UNIL ;
 - la présidente de l'EPFL ;
 - le directeur d'une école de la HES-SO sise dans le canton.
 - 3 membres de la communauté scientifique choisis pour leur expertise dans des domaines où les enjeux sont importants pour le canton.
- 3 membres du groupe d'accompagnement citoyens, désignés par celui-ci. Ils ne pourront donc intégrer la commission qu'une fois désignés par le groupe d'accompagnement citoyen. Leur rôle est d'apporter leur expertise citoyenne et d'être porte-parole du groupe d'accompagnement citoyen au sein de la Commission.
- 2 membres de l'administration cantonale vaudoise :
 - un-e représentant-e de la Chancellerie afin de faire le lien avec le programme de législature à venir ;
 - un-e représentant-e de Statistique Vaud (StatVD) formé à la prospective afin d'apporter un cadre méthodologique à la démarche et afin de faire le lien avec l'équipe prospective de StatVD qui réalise les travaux. Cette personne est appelée à présider la commission. Notons que l'indépendance scientifique fait partie des principes fondamentaux sur lesquels repose l'activité de Statistique Vaud (LStat, art. 3).

Le groupe d'accompagnement citoyen

Le groupe d'accompagnement citoyen est composé d'au maximum 35 personnes issues de la société civile et qui représentent des associations/institutions vaudoises. Le groupe d'accompagnement citoyen nourrit les travaux de la Commission apportant son expertise citoyenne et en représentant les intérêts de leur association. Ainsi il doit pouvoir représenter à la fois :

- Les différents intérêts et enjeux de la société vaudoise ;
- Les différents territoires et modes de vie.

Pour ce faire, 16 champs d'action clé ont été identifiés et en principe 2 représentant-e-s par champs d'action clé seront retenus, en veillant à la représentativité des critères socio-démographiques (lieu d'habitation, âge, sexe).

Les 16 champs d'action clé sont les suivants : Enfance / Jeunesse / Aînés / Durabilité et environnement / Cohésion sociale et diversité / Genre / Immigration / Mobilité / Religion / Entrepreneuriat / Travail / Innovation / Culture / Ruralité / Santé / Logement.

La liste des membres du groupe d'accompagnement citoyen sera publiée par StatVD une fois le groupe constitué selon les critères de sélection prédéfinis susmentionnés.

Les travaux du groupe citoyen sont animés par StatVD avec l'appui d'un prestataire externe. La restitution des travaux du groupe d'accompagnement auprès de la Commission est assurée d'une part par les membres du Groupe d'accompagnement désignés pour siéger à la Commission, et d'autre part par les comptes-rendus des séances réalisés par StatVD.

Le groupe d'accompagnement citoyen désigne trois de leurs membres qui participeront aux séances de la Commission. A partir de leur désignation par le groupe d'accompagnement citoyen, ces personnes font partie intégrante de la Commission. La composition de la Commission de prospective sera rendue publique par StatVD dès qu'elle sera complète.

Organisation du travail

La Commission de prospective pilote les travaux et donne les orientations pour l'établissement du rapport. La Commission établit les domaines où la consultation d'experts externes à la Commission est nécessaire.

Dans l'exercice de ses tâches, la Commission s'appuie sur StatVD, qui exécute les travaux (ex : recherche documentaire, animation de la démarche participative, réalisation des entretiens avec les experts, rédaction du rapport) et accompagne scientifiquement les travaux. StatVD assure également le secrétariat de la Commission.

Pour ses travaux, la Commission peut solliciter l'ensemble des services et organismes concernés par les thématiques traitées, à l'interne comme à l'externe de l'administration cantonale.

Les travaux de la Commission sont menés sur la base de toutes les sources d'information utiles à ses réflexions, en particulier par les travaux de prospective supervisés par la Commission cantonale de statistique.

Rapport

StatVD synthétise le résultat des travaux dans un rapport. Il le transmet à la Commission pour validation. La Commission soumet un projet de rapport au Conseil d'Etat qui peut demander la correction d'erreurs factuelles. Le rapport final est transmis par la Commission au Conseil d'Etat avant la fin de chaque législature. La personne qui préside la Commission présente le rapport au Conseil d'Etat *in corpore* au début de la législature suivante.

Le Conseil d'Etat traite le rapport et le transmet au Grand Conseil en même temps que le programme de législature 2027-2032. Le Grand Conseil en prend acte.

2. CONSEQUENCES

2.1 Constitutionnelles, légales et réglementaires (y.c. eurocompatibilité)

Néant.

2.2 Financières (budget ordinaire, charges d'intérêt, autres)

Les membres de la Commission de prospective sont indemnisés selon l'Arrêté sur les Commissions (AComm 172.55.5).

En outre, la création d'un groupe d'accompagnement citoyen implique l'engagement d'un prestataire externe pour le bon déroulement de la démarche participative. Les membres du groupe d'accompagnement citoyen (max. 35 personnes) sont défrayés pour les déplacements et, selon l'horaire des rencontres, une collation leur est proposée.

L'ensemble des frais précités sont pris en charge dans le budget de fonctionnement ordinaire du SG-DFA.

2.3 Conséquences en terme de risques et d'incertitudes sur les plans financier et économique

Néant.

2.4 Personnel

Néant.

2.5 Communes

Néant.

2.6 Environnement, développement durable et consommation d'énergie

Néant.

2.7 Programme de législature et PDCn (conformité, mise en œuvre, autres incidences)

Néant.

2.8 Loi sur les subventions (application, conformité) et conséquences fiscales TVA

Néant.

2.9 Découpage territorial (conformité à DecTer)

Néant.

2.10 Incidences informatiques

Néant.

2.11 RPT (conformité, mise en œuvre, autres incidences)

Néant.

2.12 Simplifications administratives

Néant.

2.13 Protection des données

Néant.

2.14 Autres

Néant.

3. CONCLUSION

Vu ce qui précède, le Conseil d'Etat a l'honneur de proposer au Grand Conseil d'adopter le projet de décret ratifiant la composition de la Commission de prospective pour la période 2022-2027.

PROJET DE DÉCRET

ratifiant la composition de la Commission de prospective pour la période 2022-2027

du 28 mai 2025

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

décète

Art. 1

¹ La composition de la Commission de prospective pour la législature 2022-2027, selon liste annexée, est ratifiée par le Grand Conseil.

Art. 2

¹ En dérogation à la LOCE, la désignation nominative des trois membres du groupe d'accompagnement citoyen a lieu dans un second temps par le groupe d'accompagnement citoyen.

Art. 3

¹ En cas de vacance en cours de législature, les remplaçantes ou remplaçants seront désignés sans autre formalité par la même autorité qui avait nommé leurs prédécesseurs.

Art. 4

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret, qui est sujet au référendum facultatif.

² Il en publiera le texte et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

Annexes

1. ANNEXE 1

ANNEXE 1

ANNEXE 1

Liste de la composition de la commission de prospective pour la législature 2022-2027

6 membres issus de la communauté scientifique

1. M. Frédéric Herman, recteur de l'Université de Lausanne
2. Mme Anna Fontcuberta i Morral, présidente de l'EPFL
3. M. Alessandro Pelizzari, directeur de l'HETSL
4. Mme Nathalie Nyffeler, professeure en management de l'innovation et responsable de la cellule d'innovation et d'entrepreneuriat de la HEIG-VD.
5. Mme Leïla Kebir, professeure en tourisme et économie territoriale à l'Université de Lausanne et directrice adjointe de l'institut de géographie et durabilité.
6. M. Nils Soguel, professeur et finances publiques et directeur à l'institut de hautes études en administration publique (IDHEAP).

3 membres issus du groupe d'accompagnement citoyen désignés en cours d'exercice par celui-ci.

2 membres issus de l'administration cantonale

1. M. Michel Staffoni, chancelier de l'Etat de Vaud
2. Mme Carole Martin, cheffe de Statistique Vaud, Présidente de la Commission